

L'an deux mil quinze, le jeudi 25 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Agnès PEREZ, Ondine VIEQUE, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Catherine MARTINEZ, André VEYRAT, Marcel LAUTIER, Marie-Odile ANTIGNAC, Pascal THEVENIAUD, Benoît SEIGNOUREL.

Absents excusés : Fabienne MOUREY, Marie PRATS.

Madame Catherine MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité. Il procède alors à l'étude de l'ordre du jour.

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André VEYRAT, délégué aux travaux et à l'urbanisme qui fait un point sur le PADD.

30% de logements sociaux seront maintenus mais sur l'ensemble de logements construits et non pas par opération. Un recadrage a été fait sur le développement démographique et l'habitat, (prévision sur 10 ans de 71 habitants soit 61 logements).

Celui-ci précise que le PADD a été retardé car une nouvelle personne est en charge de ce dossier à la DDTM. De plus, Monsieur Labède qui nous accompagnait dans l'élaboration du PLU a quitté la CCVH ce qui n'avantage pas l'avancement du dossier. Néanmoins, Monsieur Bonnet, architecte urbaniste, nous demande de délibérer sur l'adoption du PADD, ce qui a fait l'objet de notre réunion. Les dernières informations reçues nous précisent que le souhait de mixité de la zone du Peyrou autorise l'implantation de hangars pour les artisans. De ce fait il a été créé une nouvelle zone (A2) où seront tolérées les mêmes installations qu'en A1. Cependant les constructions de logements associés ne seront pas autorisées.

Lors du travail de la commission, l'extension de la zone A2 a été demandée sur les parcelles 96 et 105 côté Nord et 1266, 107 et 106 côté sud puisque le projet de viabilisation de la voie s'arrête au croisement de la RD 131.

Adopté à l'unanimité.

Rapport annuel du Syndicat Aigue :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine MARTINEZ Présidente du Syndicat AÏGUE, qui présente aux conseillers le rapport annuel 2014.

Repas du 14 juillet :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès PEREZ, déléguée à la commission animation. Elle rappelle que l'année dernière, la fête du 14 juillet avait été une réussite et propose de maintenir le même traiteur et la même animation musicale. Elle propose de fixer le prix du menu à 12 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

Adopté à l'unanimité.

Devis entreprise Cambon :

L'entreprise Cambon nous a fait parvenir un devis pour refaire le début du chemin des Mages (avant le stade) qui a été très dégradé après les inondations et par les racines des arbres du parc. Monsieur le Maire propose également de réparer la chaussée autour du platane place de la Pradette. Les racines ressortent, ce qui devient dangereux pour les piétons.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle de la Cie Alfred de la Neuche :

Suite au rendez-vous avec la responsable de cette association demandant une subvention exceptionnelle pour son spectacle aux Trois Fontaines, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis. Il précise que pour cette manifestation, la municipalité met à disposition des tables et chaises, le camion et 1 employé sur ½ journée pour aider à l'organisation de cette festivité. Le Conseil, après en avoir délibéré, refuse, à 11 voix contre, l'aide financière demandée, estimant que l'aide matérielle apportée est largement suffisante, de plus cette manifestation n'est pas organisée sur la commune.

Mise en place de nouvelles « toutounettes » :

Les toutounettes déjà installées sur le village donnant satisfaction, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'en installer 3 de plus dans les endroits stratégiques du village (salle des fêtes, plan de l'Ancienne Mairie...).

Adopté à l'unanimité.

Demande de branchement électrique salle des Pénitents :

Dans le cadre des travaux engagés par l'Evêché salle des pénitents, il nous a été demandé un raccordement électrique du tableau de l'Eglise pour alimenter un point lumineux dans la salle des Pénitents. Le Conseil accorde à l'unanimité cette demande, mais ce branchement devra être effectué par un professionnel pour des raisons de sécurité.

Concession cimetière :

Monsieur le Maire expose au Conseil le problème de la gestion des concessions du cimetière qui sont à l'heure actuelle à perpétuité. De nombreuses tombes sont délaissées dans l'ancienne partie du cimetière, créant un problème de mitage. Les démarches pour la récupération de ces concessions par la municipalité sont très longues et fastidieuses. Pour pallier à ce problème, Monsieur le Maire propose de passer les nouvelles concessions à 50 ans (renouvelables) en maintenant le même prix.

Adopté à l'unanimité

Point intempéries 2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil du retour favorable du Conseil Régional concernant la demande de subvention pour les travaux dus aux intempéries. La subvention sera de 12 % de l'enveloppe globale des travaux, c'est-à-dire le maximum pouvant être accordé.

Concernant la DETR, le fonds de solidarité et le Conseil Général, aucune réponse à ce jour n'a été formulée. Monsieur le Maire informe le Conseil de son rendez-vous le 2 juillet auprès de Monsieur Mesquida pour tenter de faire avancer la demande de subvention faite au Conseil Général.

Point signalisation sur le village :

Une campagne de marquage au sol et de changement de signalisation est en cours sur la commune. Monsieur Veyrat fait le point au Conseil. Monsieur le Maire propose qu'un Flash Infos soit distribué dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants des nouvelles signalisations.

Questions diverses :

Volets appartements communaux :

Suite à l'engagement écrit des quatre locataires pour participer au coût engendré par l'équipement des logements en volets, l'entreprise Poujol a été retenue et commencera les travaux la semaine prochaine.

Le surcoût des loyers sera environ de 20 à 40 € parmois suivant les appartements.

Point Internet :

Au dernier Conseil Communautaire du lundi 22 juin, il a été voté le commencement du projet THD par la CCVH ainsi que le plan de financement pour les 12 communes concernées. Pour notre commune le taux d'aide de la CCVH sera de 65% au lieu des 50 % initiaux et représentera un coût final à notre charge d'environ 60 000 €.

Après les différents appels d'offre qui vont être lancés et les démarches administratives, les travaux pourraient être envisagés pour le 1^{er} semestre 2016.

Notre objectif à ce jour est de tout mettre en œuvre pour figurer dans la 1^{ère} tranche des travaux.

La séance est levée à 21h

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Catherine MARTINEZ